



Mairie d'Ussel

République Française

---

## Conseil Municipal du 18 janvier 2012

### COMPTE RENDU SUCCINCT

(Les annexes sont consultables sur demande auprès du secrétariat de direction)

---

#### I - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

*Monsieur Bernard BARANOWSKI est désigné secrétaire de séance.*

#### II - APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

*Monsieur Bernard BARANOWSKI procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.*

##### Etaient présents 26 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine LECLERC, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Françoise BÉZIAT, M. Jean-Paul BOURRE, M. Gilles CHAZAL, M. Yoann CRONNIER, M. Christian DUBOIS, M. Alain DURAND, M. François FARDAO, M. Roger FAUGERON, Mme Evelyne GAILLARD, M. Bernard GIAT, M. Thierry GIBOURET, M. Jean-Pierre GUITARD, Mme Mady JUNISSON, M. Frank LANIER, Mme Marie-Jo PIVIER, Mme Marie-Hélène POMMIER, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, M. Patrice ROGER, Mme Monique ROUGERIE, Mme Huguette ROUSSANGE, M. Théodore SOULAT, Mme Patricia TILLET-HADDAD, Mme Bernadette VENTÉJOUX.

##### Etaient absents 7 membres du Conseil Municipal :

M. Jackson ANKRI, M. Alain CURBELIÉ, Mme Madeleine GARCIA, Mme Michèle GONDON, Mme Emilie MAZÉRAT, Mme Valérie OLLIER, Mme Conception VACHER.

##### Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

Mme Madeleine GARCIA à Mme Bernadette VENTÉJOUX, Mme Michèle GONDON à Mme Mady JUNISSON, Mme Emilie MAZÉRAT à M. Bernard BARANOWSKI, Mme Valérie OLLIER à Mme Evelyne GAILLARD, Mme Conception VACHER à Mme Huguette ROUSSANGE.

**Numéro :** DL20120118-001

**Matière :** 7.1.2 - Finances locales - Décision budgétaire - Décision modificative

**Objet :** VOTE SUR L'URGENCE DE L'EXAMEN DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU MAZET

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu un courrier en date du 13 janvier 2012 leur indiquant qu'une affaire devait être ajoutée à l'ordre du jour du Conseil Municipal, en raison de son caractère d'urgence.

Madame le Maire donne lecture de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales relatif à cette procédure.

Cette affaire concerne l'adoption (impérativement avant la fin du mois de janvier 2012) d'une décision modificative sur le budget annexe du lotissement du Mazet car les ventes de parcelles ont été plus nombreuses que prévu en 2011.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prononce le caractère d'urgence de l'examen de cette affaire.***

***Fait en mairie d'Ussel le 19 janvier 2012  
Reçu en sous-préfecture le 23 janvier 2012  
Affiché le 23 janvier 2012***

### **III - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2011 (voir annexe n° 1)**

*Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.*

### **IV - SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2011**

### **V - DÉCISIONS DU MAIRE (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) (voir annexe n° 2)**

### **VI - COMMUNES ASSOCIEES**

## VII - FINANCES

**Numéro :** DL20120118-002

**Matière :** 7.1.2 - Finances locales - Décision budgétaire - Décision modificative

**Objet :** DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- Vu les résultats définitifs du rôle d'eau 2011,
- Vu les avoirs à constater sur le rôle d'eau 2011,
- Vu les annulations de factures en attente,
- Vu les dépenses restant à réaliser,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de procéder aux modifications du budget de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
6068	Autres matières et fournitures	3 100,00	701241	Redevance pollution domestique	13 300,00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	48 920,00	7718	Autres produits exceptionnels	27 740,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 10 980,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>41 040,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>41 040,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.**

**Fait en mairie d'Ussel le 19 janvier 2012**  
**Reçu en sous-préfecture le 23 janvier 2012**  
**Affiché le 23 janvier 2012**

**Numéro :** DL20120118-003

**Matière :** 7.1.2 - Finances locales - Décision budgétaire - Décision modificative

**Objet :** DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- Vu les résultats définitifs du rôle d'eau 2011,
- Vu les avoirs à constater sur le rôle d'eau 2011,
- Vu les annulations de factures en attente,
- Vu les dépenses restant à réaliser,

Madame le Maire demande au conseil municipal de procéder aux modifications du budget de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
66111	Intérêts des emprunts et dettes	- 24 000,00			
6152	Entretien et réparations s/ biens	9 900,00			
673	Titres annulés sur exercice antérieur	14 100,00			
	<b>TOTAL</b>	-		<b>TOTAL</b>	-

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.*

**Fait en mairie d'Ussel le 19 janvier 2012**  
**Reçu en sous-préfecture le 23 janvier 2012**  
**Affiché le 23 janvier 2012**

**Numéro :** DL20120118-004

**Matière :** 7.1.2 - Finances locales - Décision budgétaire - Décision modificative

**Objet :** DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU MAZET

- vu la nécessité de constater les variations de stock de terrains en fin d'année,
- vu qu'il a été réalisé plus de ventes de terrains que prévu,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de procéder aux modifications du budget de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Nature	Libellé	DM	Nature	Libellé	DM
605	Achat de matériels équipements et travaux	- 20 200,00	7015	Vente de terrains aménagés	10 000,00
71355 (042)	Variation des stocks de terrains aménagés	10 500,00	71355 (042)	Variation des stocks de terrains aménagés	- 20 200,00
			7552	Prise en charge du déficit par budget principal	500,00
	<b>Total</b>	<b>- 9 700,00</b>		<b>Total</b>	<b>- 9 700,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Nature	Libellé	DM	Nature	Libellé	DM
16874	Dettes envers le budget principal	30 700,00	3555 (040)	Produits finis terrains aménagés	10 500,00
3555 (040)	Produits finis terrains aménagés	- 20 200,00			
	<b>Total</b>	<b>10 500,00</b>		<b>Total</b>	<b>10 500,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.**

**Fait en mairie d'Ussel le 19 janvier 2012  
Reçu en sous-préfecture le 23 janvier 2012  
Affiché le 23 janvier 2012**

## **VIII - SERVICES TECHNIQUES**

**Numéro : DL20120118-005**

**Matière : 1.1.1 - commande publique - marché public - travaux**

**Objet : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOGEA - E.B.L.  
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DU  
PONTABOURG**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la réception des ouvrages a été prononcée le 9 mars 2010, avec effet au 27 janvier 2010,

- que le groupement d'entreprises a adressé le 17 juin 2010 au Maître d'œuvre son Projet de Décompte Final d'un montant de 5 745 020 ,87 € T.T.C.,

- que le 19 juillet 2010, après analyse par le maître d'œuvre, le Maître d'ouvrage notifiait au groupement le Décompte Général pour un montant (compris révisions de prix) de 5 597 752,50 € T.T.C., lequel incluait 148 808 € de pénalités de retard,

- que suite à divers échanges, le groupement d'entreprises a saisi le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de BORDEAUX en date du 28 avril 2011, sollicitant l'annulation des pénalités de retard, et le paiement de prestations complémentaires à hauteur de 246 941,55 € HT,

- que Monsieur Gilbert GUERIN a été désigné en qualité de Rapporteur,

- qu'afin d'éviter le développement d'un contentieux préjudiciable à chacune d'elles, les parties ont décidé de se rapprocher au moyen de concessions réciproques, conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et de la Circulaire du Premier Ministre du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits.

C'est ainsi que les parties pourraient adopter le projet de protocole d'accord joint en annexe n° 3.

Ceci étant exposé, Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de protocole d'accord (joint en annexe n° 3) établi en vertu des articles 2044 et suivants du Code Civil afin de régler définitivement le litige relatif à la clôture des comptes du marché de travaux pour la construction de la station d'épuration du Pontabourg ;

- de l'autoriser à le signer et, d'une façon générale, de lui donner tous pouvoirs afin d'arriver au terme de la procédure.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.***

***Fait en mairie d'Ussel le 19 janvier 2012  
Reçu en sous-préfecture le 23 janvier 2012  
Affiché le 23 janvier 2012***

## **IX - AFFAIRES CULTURELLES**

**Numéro :** DL20120118-006

**Matière :** 8.9 - domaines de compétences par thèmes - culture

**Objet :** NUMERISATION DES SALLES DU CINEMA « LE CARNOT » - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA S.A.S. CINELIA

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire du cinéma Le Carnot.

Madame le Maire informe le conseil Municipal que la mutation technologique du numérique rend obligatoire le remplacement des appareils de projection 35 mm par des projecteurs numériques, afin de pouvoir continuer à faire fonctionner le cinéma.

Les travaux à engager sont à la charge de la commune d'Ussel, mais une avance remboursable peut-être consentie par le C.N.C. (Centre National de la Cinématographie) dans le cadre du programme CINEMUM. Cette avance est versée par le biais des contributions numériques (sommes versées par le C.N.C. aux cinémas à chaque sortie nationale en projection numérique).

Afin de faciliter les démarches et de bénéficier d'aides plus importantes en vue de la numérisation des salles, il est proposé de signer une convention avec la société CINELIA S.A.S., qui serait missionnée pour collecter les contributions numériques revenant à toutes les salles qui

s'associeraient à cette démarche (Argentat-Turenne, Bort-7<sup>e</sup> Art, Brive-Rex, Tulle-Palace, Ussel-Carnot, Uzerche-Louis Jouvot) et pour reverser les sommes susceptibles de couvrir (au moins partiellement) les avances remboursables consenties par le C.N.C. pour les travaux de numérisation engagés par les différents cinémas.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet et,
- de signer la convention avec la société CINELIA S.A.S., ainsi que tout acte ou document y afférent.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.***

***Fait en mairie d'Ussel le 19 janvier 2012  
Reçu en sous-préfecture le 23 janvier 2012  
Affiché le 23 janvier 2012***

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

## **XI – VŒUX ET MOTIONS**

**Numéro :** DL20120118-007

**Matière :** 9.4 - autres domaines de compétences - vœux et motions

**Objet :** **VŒU EN FAVEUR DU MAINTIEN DES MOYENS EDUCATIFS POUR NOS TERRITOIRES**

Dans le domaine de l'éducation nationale, la somme des suppressions de postes depuis 2007 représente une véritable saignée pour notre région : plus de 1.000 emplois supprimés. Cette année encore, le Recteur propose de supprimer 131 postes dans le primaire et 147 dans le secondaire.

Ces décisions de suppression - et leurs effets induits en termes de fermeture de section et d'établissement - constituent un véritable préjudice :

- Un préjudice pour les jeunes qui voient leurs conditions d'étude se dégrader (amoindrissement de l'offre éducative ; classes surchargées ; abandon d'études ; décrochage...).
- Un préjudice pour les familles contraintes de financer des déplacements et des frais d'hébergement toujours plus importants.
- Un préjudice pour les territoires en termes d'aménagement, de cohésion et de dynamisme économique.

- Un préjudice en termes de finances publiques, les collectivités ont investi depuis des années pour rénover, entretenir des bâtiments et équiper des établissements permettant une offre éducative de qualité.

Considérant cette situation inacceptable, les élus du Conseil Municipal d'Ussel déclarent être en totale opposition avec les mesures envisagées pour la rentrée 2012. Nous demandons le maintien des moyens dans tous les établissements de notre département.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix pour, 7 voix contre), adopte les propositions sus-citées.***

***Fait en mairie d'Ussel le 19 janvier 2012  
Reçu en sous-préfecture le 23 janvier 2012  
Affiché le 23 janvier 2012***

**Numéro :** DL20120118-008

**Matière :** 9.4 - autres domaines de compétences - vœux et motions

**Objet :** MOTION DE SOUTIEN A L'E.R.E.A. DES MILLE SOURCES DE MEYMAC

Choqué par la brutalité de l'annonce du projet de fermeture de l'E.R.E.A. de Meymac,

Convaincu de l'utilité de cet établissement pour le territoire limousin,

Le Conseil Municipal plaide auprès des autorités compétentes (Ministre de l'Education Nationale et Recteur de l'Académie de Limoges) pour que le moratoire de 6 semaines obtenu sur ce projet de fermeture se transforme clairement en décision de maintien de l'E.R.E.A à la rentrée 2013.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.***

***Fait en mairie d'Ussel le 19 janvier 2012  
Reçu en sous-préfecture le 23 janvier 2012  
Affiché le 23 janvier 2012***

**Numéro :** DL20120118-009

**Matière :** 9.4 - autres domaines de compétences - vœux et motions

**Objet :** MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES DU FOYER DE LA JALOUSTRE

Devant l'imminence de la liquidation judiciaire de l'association de gestion du Foyer de la Jaloustre,

Considérant les perspectives floues de reprise de l'activité « Foyer Jeunes Travailleurs » (par une union régionale - U.R.H.A.J. - ou par le Foyer des Jeunes Travailleurs de Tulle),

Considérant la position de principe du C.C.A.S. sur l'activité Personnes Agées (reprise de l'activité mais sans le personnel),

Considérant l'absence de perspective sur le pôle restauration qui disparaîtrait,

Le Conseil Municipal s'émeut de la situation des 11 salariés totalement oubliés dans les projets de reprise ou de transfert d'activités, et demande que conjointement la Commune d'Ussel et le Département de la Corrèze, trouvent des solutions de reclassement pour la totalité des personnels.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (24 abstentions, 7 voix pour),  
rejette les propositions sus-citées.**

**Fait en mairie d'Ussel le 19 janvier 2012  
Reçu en sous-préfecture le 23 janvier 2012  
Affiché le 23 janvier 2012**

## XII - COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE

### 1. Recrutements intervenus depuis le dernier Conseil Municipal

DATE DE RECRUTEMENT	GRADE	SERVICE	STATUT
5 décembre 2011	Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	Services Techniques	Contractuel art.3 alinéa 1

### 2. Coopération Internationale avec le Burkina Faso

Madame le Maire indique que l'Assemblée Générale de l'Association du Maire et des Adjointes d'Ussel, réunie le 19 décembre 2011, a décidé de financer le remboursement du coût du billet d'avion de Bernard GIAT, membre de la délégation régionale qui s'est rendu au Burkina Faso en décembre dernier.



L'ordre du jour ayant été épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 19 h 50.

**Fait et affiché en mairie d'Ussel, le 23 janvier 2012**

Le Maire,

Martine LECLERC